

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 41 (2004)

Heft: 1590

Artikel: Pat gouvernemental

Autor: Gavillet, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019025>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications
d'adresses

6 février 2004
Domaine Public n° 1590
Depuis quarante et un ans,
un regard différent sur l'actualité

Pat gouvernemental

Tous les observateurs s'accordent pour faire des votations du 16 mai un test, qui orientera les choix politiques de toute la législature, qui indiquera au nouveau Conseil fédéral quelles sont ses marges de manœuvre. Deux objets retiennent l'attention parce qu'ils ont provoqué des référendums spectaculaires: cent mille signatures en un week-end contre la modification de l'AVS, qui péjore le statut des femmes sans compensation, même pas l'amorce de la retraite flexible que souhaitait le Conseil fédéral par souci d'équilibre. Et d'autre part des allégements fiscaux contestés par un référendum des cantons ce qui fut une première dans notre histoire. Mais le troisième objet, soumis obligatoirement au peuple et aux cantons car il modifie la constitution, accrochait moins le regard. Il prévoit une augmentation de la TVA: 1% pour l'AVS, si par la loi on veut consolider son financement, et 0,8% pour l'assurance invalidité, dès que le Conseil fédéral le décidera.

L'enjeu est pourtant d'importance en chiffres et politiquement. 1,8 point, c'est quatre milliards que payera le consommateur. Des partis se sont engagés à refuser toute augmentation d'impôts. Les milieux économiques font une fixation sur la quote-part des prélèvements obligatoires. L'UDC a vivement combattu au Parlement cette hausse de la TVA, tout en vantant à l'époque les mérites de son initiative sur l'or de la Banque nationale censée

garantir les vieux jours de l'AVS. Bref, cette votation aurait dû apparaître d'emblée comme de première importance politique. C'est aujourd'hui chose faite: le parti radical a décidé de suivre l'extrême droite.

Visiblement, les radicaux sont les du rôle ingrat de porteurs d'eau de la caravane gouvernementale, alors qu'à leur droite on se campe en chevaliers de la lutte contre la fiscalité dévorante et à leur gauche en protecteurs des femmes et des retraités aux revenus modestes. Mais la polarisation, à laquelle se rallie le parti radical suiviste de l'UDC risque de déboucher sur l'ingouvernable: la gauche serait en mesure de bloquer toute réduction des prestations et la droite, toute augmentation des recettes. Le roi, incapable de se déplacer: pat.

Mais pendant ce temps, la démographie, elle, continue de bouger et le nombre des ayants droit d'augmenter. L'immobilisme est intenable. En consacrant quatre cents millions à la retraite flexible des travailleurs modestes, le Conseil fédéral avait accepté et imposé un compromis au rabais. En l'écartant brutalement, la droite du Parlement a choisi la provocation. La riposte référendaire était légitime. Mais il est plus grave encore de contester les besoins financiers de l'AVS. Ils ne croissent pas par folies dépensières mais par données démographiques incontestables. Le reconnaître devrait être la base du consensus qu'exige cette grande œuvre nationale.

AG

Dans ce numéro

La classe moyenne et les familles n'ont rien à gagner du paquet fiscal soumis au vote le mois de mai prochain.

Lire en page 2

La Suisse reste un paradis fiscal pour les multinationales étrangères.

Lire en page 3

Le Parti socialiste vers le congrès de Bâle.

Lire en page 5

La course vers l'énergie thermonucléaire passe par le Japon.

Lire en page 7